



## **PROGRAMME DE VEILLE 2023 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

### **ALERTE N° 81 CONCERNANT GAZTRANSPORT & TECHNIGAZ**

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG, qui a publié la version 2023 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.*



## **GAZTRANSPORT & TECHNIGAZ**

**DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 7 juin 2023**

### **RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG**

- **RESOLUTION 13 : Politique de rémunération**

#### **Analyse**

La politique de rémunération du Président directeur général, présentée au vote des actionnaires, prévoit la possibilité pour celui-ci de bénéficier d'une rémunération exceptionnelle.

La société fait valoir que celle-ci se trouve plafonnée par rapport à sa rémunération fixe et ne serait susceptible d'intervenir qu'en cas de très particulières en raison de leur importance pour la Société, de l'implication qu'elles exigent ou des difficultés qu'elles présentent.



## **Référence**

### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2023 : II-C 3**

*La politique de rémunération ne devrait pas prévoir la possibilité d'une rémunération exceptionnelle.*

*A défaut, dans l'hypothèse de l'octroi d'une rémunération exceptionnelle, il convient que son montant soit individualisé, avec un montant maximum, liés à des critères de performance sur plusieurs années et que les circonstances et les motifs conduisant au versement de celle-ci soient précisés et justifiés ex post (exemple : golden hellos...).*

- **RESOLUTION 19 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

## **Analyse**

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 9,4% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

## **Référence**

### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2023 : I-C 1-2**

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).*

- **RESOLUTION 20 : Option de sur allocation (green-shoe)**

## **Analyse**

La résolution 20 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 19 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

## **Référence**

### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2023 : I-C 1-2**

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).*



## GOVERNANCE

### 1. Composition du conseil de GAZTRANSPORT & TECHNIGAZ

Le conseil d'administration de GAZTRANSPORT & TECHNIGAZ comportera, à l'issue de l'assemblée générale, 66,7% de membres libres, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Philippe Berterottière	PDG	Non libre d'intérêts	100%	M	66	FR	10	2026	1	0			
<input checked="" type="checkbox"/>	Pierre Guiollot	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	89%	M	55	FR	3	2027	0	1		M	M
	Sandra Roche-Vu Quang	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	56%	F	52	FR	3	2025	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Carole Foissaud		Libre d'intérêts	75%	F	56	FR	1	2024	0	2		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Luc Gillet		Libre d'intérêts	Nouveau	M	65	FR	Nouveau	2027	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Frédérique Kalb		Libre d'intérêts	Nouveau	F	52	DE	Nouveau	2027	0	1			
	Pascal Macioce		Libre d'intérêts	100%	M	68	FR	1	2026	0	1	P		
<input checked="" type="checkbox"/>	Catherine Ronge		Libre d'intérêts	89%	F	62	FR	1	2026	0	3		P	P
	Antoine Rostand		Libre d'intérêts	100%	M	60	FR	1	2026	0	1			



## 2. Spécificités

- Les fonctions de Président et de Directeur Général ne sont pas séparées. La société ne dispose pas à ce jour d'administrateur référent libre d'intérêts.
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.
- Actionnariat salarié inférieur à 1% du capital.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

